

VILLE DE NYONS

N° 61 /2026

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Municipal en date 8 avril 2026 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service public, notamment pour les opérations de ramassage des déjections canines, au moyen d'une motocrottes

CONSIDERANT que le matériel actuellement utilisé par le service GEP pour cette mission est hors service et ne peut plus être utilisé dans des conditions normales d'exploitation

CONSIDERANT la nécessité de remplacer ce matériel par un équipement adapté aux besoins du service et que l'acquisition d'un quad électrique présente des avantages en termes de maniabilité, de réduction des nuisances sonores et de maîtrise de l'impact environnemental

CONSIDERANT la consultation réalisée auprès de plusieurs fournisseurs pour l'achat d'un quad électrique neuf et suite à l'analyse des offres reçues

Le Maire de NYONS DECIDE

ARTICLE 1 – D'approuver l'acquisition d'un quad électrique destiné au service GEP pour les opérations de ramassage des déjections canines sur le territoire communal.

ARTICLE 2 – De retenir l'offre de la société SPORT EVASION, sise 450, chemin des Broutières – Zone portuaire - 84130 Le Pontet, pour un montant de 16500.00 € HT, soit 19797.25 € TTC (dont 13.76€ HT non soumis à la TVA pour la carte grise) ainsi que l'offre de reprise de l'ancien matériel pour un montant de 500,00€ HT soit 600.00 € TTC, qui fera l'objet d'un règlement séparé.

ARTICLE 3 – La dépense résultant de cet achat sera réglée par prélèvement sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Mme la Préfète de la Drôme.

NYONS, le 19 juin 2026

Le Maire,
Christian TEULADE

